

**CENTRE DE LOISIRS
DE TERRES-DE-CAUX**
Service Enfance Jeunesse



ANNEXE

LOGICIEL INOE – ESPACE FAMILLE LES PREMIERES DEMARCHES D'INSCRIPTION

1) Accès et création de compte

Pour accéder à la page d'accueil, entrez l'adresse :

<https://espacefamille.aiga.fr/11696599>



Pour les familles séparées :

- Si vous souhaitez une division de facture = ne pas effectuer les démarches ci-dessous, contactez le service Enfance / Jeunesse.
- Si un des responsables légaux prend en charge l'intégralité de la facture = les démarches ci-dessous sont à effectuer

Pour lancer la création de votre compte, cliquez sur ce lien.

A savoir : vous allez constituer votre espace famille et la création d'un des responsables légaux. Vous pourrez créer par la suite un autre responsable légal.

En complément, des tutoriels Youtube sont disponibles vous aidant à la création de votre compte.



Commune Terres de Caux - Enfance jeunesse



Création de compte

Étape : Infos Utilisateur

Civilité *

NOM *

Prénom *

adresse e-mail *

Cette adresse e-mail sera votre identifiant pour vous connecter à l'Espace Famille.

confirmation adresse e-mail *

Étape suivante

Création de compte

Étape : Infos allocataire

Régime allocataire

Date de naissance *

N° de naissance *

Étape suivante



Commune Terres de Caux - Enfance jeunesse

Création de compte

Étape : Infos professionnelles

Profession

Employeur

N° de fax professionnel

Étape suivante

Création de compte

Étape : Coordonnées du Foyer

CP * VILLE *

N° de voie Bis, Ter, etc.

Adresse *

Complément adresse

Téléphone portable *

Téléphone fixe

Étape suivante

Création de compte

Étape : Infos allocataire

Régime allocataire

Numéro allocataire

Nom allocataire

Étape suivante

En « complément d'adresse », merci de renseigner la commune déléguée



Commune Terres de Caux - Enfance jeunesse

Création de compte

Étape : Infos allocataire

Régime général

Numéro allocataire

Nom allocataire

Étape suivante



Bien que défini comme non obligatoire, les informations allocataires sont indispensables pour procéder à la facturation.

L'attestation allocataire sera un document obligatoire à transmettre lors d'une prochaine étape.

Après la réalisation de toutes les étapes, il est indispensable de **VALIDER VOTRE COMPTE** par l'intermédiaire du mail que vous recevrez.

2) Page d'accueil du compte

Espace de gestion du foyer :



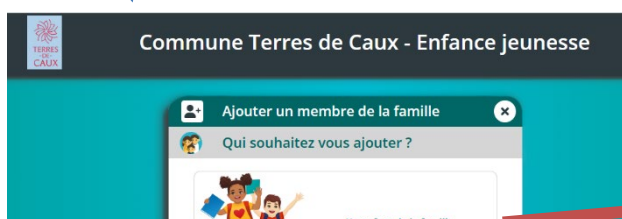
Cet espace permet la création des autres membres du foyer (enfant(s), autre responsable légal, ...)

Transmission des documents

Les documents dit **obligatoires** sont indispensables pour accéder à l'inscription de nos accueils.

A noter que les documents doivent être validés par le service Enfance Jeunesse ce qui peut prendre un certain délai.

et/ou personne(s) susceptible de venir chercher votre/vos enfant(s)



Le deuxième responsable légal pourra, s'il le souhaite, avoir ses propres accès en se rattachant à/aux enfant(s) déjà créé(s) par le premier responsable légal.

Pour cette démarche, un lien sera transmis par le service Enfance Jeunesse. Il sera donc indispensable de d'envoyer un mail à : o.lepape@terres-de-caux.fr

Commune Terres de Caux - Enfance jeunesse

Ajouter un enfant

Étape : Infos Médicales

Médecin *

Votre médecin n'est pas dans la liste ?

Vaccins : +

Maladies :

Allergies :

Étape suivante

IMPORTANT

Ne pas oublier de transmettre les informations liées aux vaccins (indiquer en date le dernier rappel de chaque vaccin).

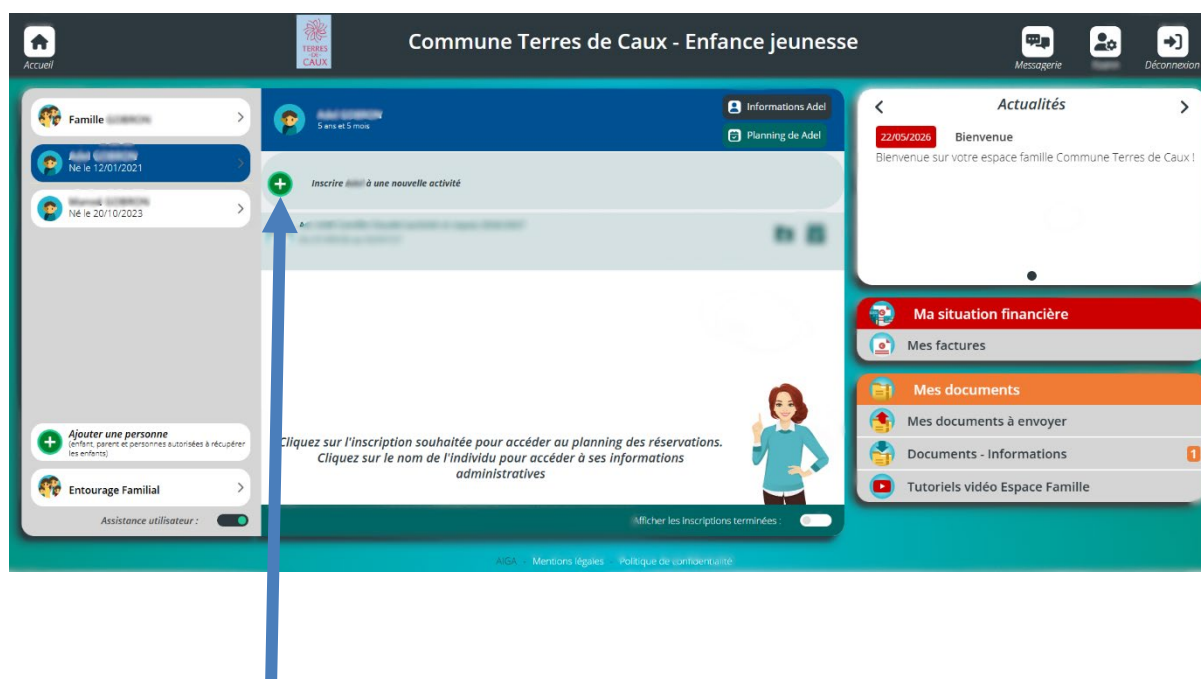
Lors de la création d'un enfant, il est INDISPENSABLE de transmettre l'intégralité des informations que vous trouverez sur cet encart.

Cette étape permet de créer en ligne LA FICHE SANITAIRE de chaque enfant.

Pour rappel, ce document est indispensable pour accueillir votre/vos enfant(s)

3) Inscriptions

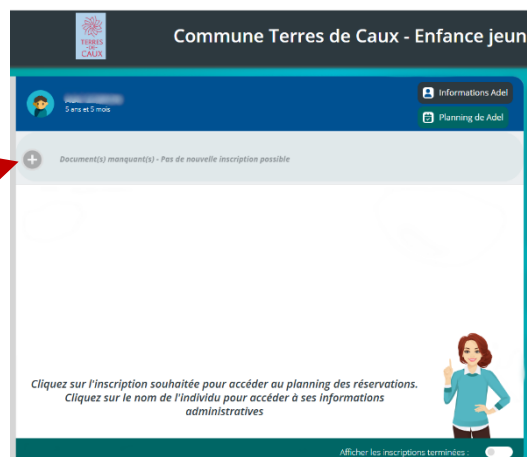
Lorsque l'ensemble des démarches présenté ci-dessus est effectué, voici les modalités d'inscription :



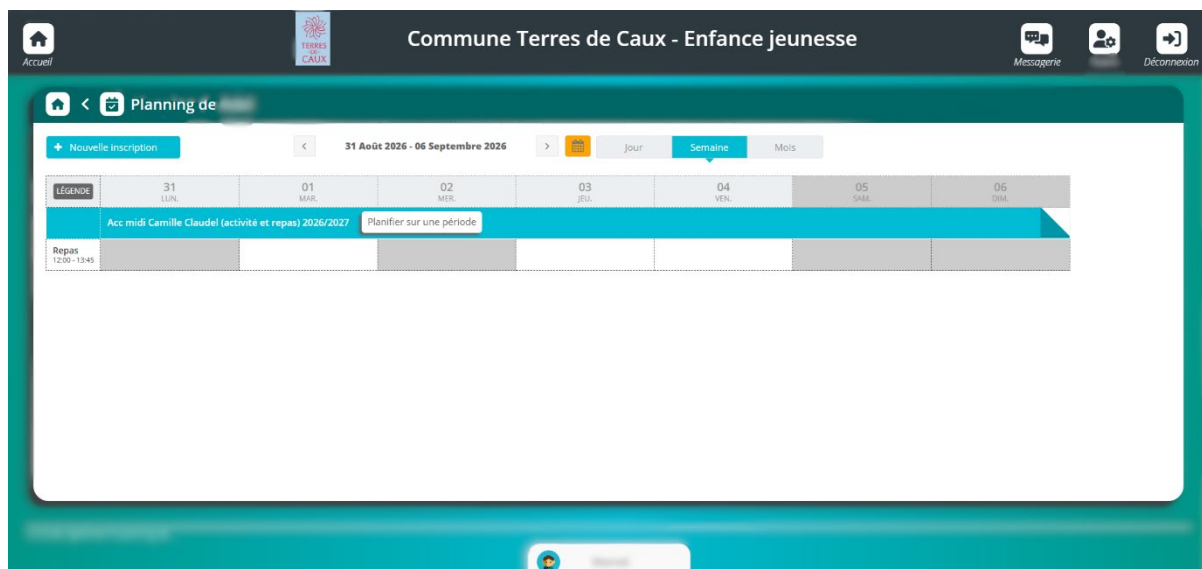
Lorsque vous sélectionnez un enfant, cliquez sur le lien fléché pour accéder aux accueils proposés par la commune.

Sélectionnez ensuite l'accueil souhaité.

ATTENTION : si votre icône est grisée, cela signifie qu'il manque un/des documents « obligatoire(s) » ou que le service Enfance Jeunesse n'a pas encore validé l'ensemble des documents



4) Réservations



Bien que votre enfant soit inscrit sur une activité, il est indispensable de sélectionner les jours souhaités.

Nous espérons que vous serez satisfait de ce nouvel outil qui doit améliorer considérablement la fluidité des inscriptions.

Le service Enfance Jeunesse